

**Règlement général sur la protection  
des données personnelles**  
-  
**Politique de confidentialité**

Constant Improvement

<b>1. CONCEPTS.....</b>	<b>3</b>
<b>2. À QUI S'APPLIQUE CE RÈGLEMENT ?.....</b>	<b>3</b>
<b>3. POLITIQUE CONCRÈTE AUTOUR DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES... 3</b>	
3.1. Le responsable du traitement et son (ses) représentant(s) .....	3
3.2. Catégories de données personnelles.....	4
3.3. Fondement juridique et raisons du traitement.....	4
3.4. Source des données personnelles .....	6
3.5. Critères de conservation .....	7
3.6. Critères d'élimination et destruction .....	7
3.7. Catégories de destinataires .....	8
3.8. Délégué à la protection des données .....	8
<b>4. AUTRES DROITS.....</b>	<b>8</b>
4.1. Droits d'accès à ses données personnelles traitées par Constant Improvement .....	9
4.2. Droit de rectification .....	9
4.3. Droit à l'effacement .....	9
4.4. Droit de limitation du traitement .....	10
4.5. Droit de portabilité des données .....	10
4.6. Droit d'opposition et prise de décision individuelle automatisée.....	10
<b>5. Limitation de responsabilité du Responsable de traitement .....</b>	<b>10</b>
<b>6. Droit applicable et juridiction compétente.....</b>	<b>10</b>
<b>7. Contact.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE - Formulaire de consentement.....</b>	<b>12</b>

## 1. CONCEPTS

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) établit un certain nombre de règles concernant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Dans le cadre du RGPD, les concepts suivants sont utilisés dans ce règlement :

- **Données personnelles** : toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable.  
*Par exemple : le nom, le numéro de registre national, l'adresse, la composition de ménage, des évaluations, des certificats médicaux, l'appartenance à un syndicat.*
- **Traitement** : (ensemble des) action(s) sur les données personnelles.  
*Par exemple : conserver, collecter, modifier, demander, consulter, utiliser, envoyer, diffuser, transmettre, effacer, supprimer des données personnelles.*
- **Responsable du traitement** : personne physique ou morale, institution, service ou tout autre organisme qui, seul ou avec d'autres, définit la finalité et les moyens du traitement des données personnelles.  
*Par exemple : l'employeur*
- **Sous-traitant** : personne physique ou morale, institution, service ou tout autre organisme qui traite les données personnelles pour le responsable du traitement.  
*Par exemple : le secrétariat social agréé pour les employeurs en ce qui concerne le traitement des salaires, les prestataires de services qui recherchent le candidat adéquat.*

## 2. À QUI S'APPLIQUE CE RÈGLEMENT ?

Cette politique s'applique au traitement des données personnelles :

- Des personnes qui ont postulé à une offre d'emploi ou qui ont envoyé une candidature spontanée ;
- Des travailleurs, des apprentis, des stagiaires et des bénévoles ; et
- Des personnes avec qui Constant Improvement a conclu un contrat de travail, de stage ou d'apprentissage qui est depuis terminé.

Dans ce règlement, ces personnes sont appelées les « personnes concernées ».

Cas des sous-traitants : Constant Improvement reste, dans tous les cas, responsable de ces données. Constant Improvement est libre de choisir toute personne physique ou morale qui traite les données personnelles des utilisateurs à sa demande et pour son compte (ci-après le « sous-traitant »). Le cas échéant, Constant Improvement s'engage à sélectionner un sous-traitant offrant des garanties suffisantes quant aux mesures de sécurité techniques et organisationnelles du traitement des données personnelles, au regard de la Loi et du Règlement Européen.

## 3. POLITIQUE CONCRÈTE AUTOUR DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'intéressé a droit aux informations suivantes sur le traitement de ses données personnelles.

### 3.1. Le responsable du traitement et son (ses) représentant(s)

Le responsable du traitement est Constant Improvement, situé à Rue des trois piliers 5, 7900 Leuze-en-Hainaut, Belgique ; et est représenté par le Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer, ci-après DPO):

Le rôle du Délégué à la Protection des Données est de s'assurer de la bonne mise en œuvre des dispositions légales nationales et supranationales quant à la collecte et au traitement des données à caractère personnel.

Le DPO peut être contacté comme suit :

Guibert Boone  
Rue des trois piliers 5  
7900 Leuze-en-Hainaut, Belgique  
Téléphone : +32 (0)69 34 37 74  
info@constantimprovement.be

### 3.2. Catégories de données personnelles

Le responsable du traitement traite les données personnelles des personnes concernées ayant un rapport avec :

- Les coordonnées socio-démographiques : Nom, prénom, âge, adresse postale, adresse mail, localisation du travailleur, ...
- Des résultats aux examens
- L'évaluation ou la constatation d'un manquement ;
- La surveillance par caméras ;
- Le contrôle des e-mails et de l'utilisation d'internet ;
- Le contrôle de rapports ou de comptes rendus ;
- L'enregistrement du temps et des présences ;
- Une image ou une photographie ;
- Des biens appartenant à l'entreprise (par exemple : GSM, smartphone, vélo, voiture) ;
- La santé ;
- Un titre de séjour ou un permis de travail ;
- Des condamnations pénales ;
- ...

Toutes ces données à caractère personnel devront être :

- traitées de manière licite, loyale et transparente
- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- exactes et tenues à jour
- conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Les données auxquelles nous avons accès sont susceptibles d'être collectées de deux manières : soit celles que vous nous communiquez volontairement, soit par des accès réglementés à des sources authentiques publiques ou d'autres instances publiques fédérales ou régionales ou proviennent de votre site internet.

Le traitement des données à caractère personnel se déroule dans le cadre des dispositions légales relatives au bien-être au travail du travailleur, telles que prévues dans la loi du 4 août 1996 sur le bien-être au travail et le livre 1er du code du bien-être au travail. Et également, telles que prévues la Loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi que le Règlement UE 2016/679 à partir de son application au 25 mai 2018.

### 3.3. Fondement juridique et raisons du traitement

Le traitement de ces données personnelles a lieu sur la base des motifs juridiques suivants et pour les raisons suivantes :

Catégorie de données personnelles	Fondement juridique	Raison du traitement <sup>1</sup>
Résultats aux examens	À la demande du candidat, prendre des mesures avant la conclusion d'un éventuel contrat (de travail).	Vérifier si la personne a réussi à l'examen et peut poursuivre dans sa fonction actuelle.

<sup>1</sup> Il n'est pas possible d'ajouter des raisons aux traitements en relation avec la géolocalisation, la vidéosurveillance et le contrôle des e-mails et l'utilisation d'internet.

Catégorie de données personnelles	Fondement juridique	Raison du traitement <sup>1</sup>
<b>Évaluation ou constatation d'un manquement</b>	Exécution du contrat et intérêt légitime de l'entreprise et de la personne concernée.	Assurer le fonctionnement de l'entreprise, contrôler le travail et le respect des procédures de travail, intervenir à temps en cas de manquement de la part de la personne concernée, gérer des réorganisations, contribuer au développement personnel et professionnel de la personne concernée, ...
<b>Géolocalisation</b>	Exécution du contrat et intérêt légitime de l'entreprise.	Assurer la sécurité des travailleurs, protéger les véhicules et leur chargement, optimiser les déplacements professionnels, assurer un suivi et établir des factures, contrôler le travail en l'absence d'autres moyens.
<b>Vidéosurveillance</b>	Exécution du contrat et intérêt légitime de l'entreprise.	Garantir la sécurité et santé de la personne concernée, protéger des biens de l'entreprise, contrôler le travail et le respect des procédures de travail.
<b>Contrôle des e-mails et de l'utilisation d'internet</b>	Exécution du contrat et intérêt légitime de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir des agissements interdits ou diffamatoires, contraires aux bonnes mœurs ou pouvant porter atteinte à la dignité d'autrui ;</li> <li>- Protéger des intérêts commerciaux, économiques et financiers ayant un caractère confidentiel et lutter contre des pratiques frauduleuses ;</li> <li>- Garantir la sécurité et/ou le bon fonctionnement des réseaux IT (y compris contrôler les coûts) et protéger physiquement les installations de l'entreprise ;</li> <li>- Surveiller le respect des règles liées à l'utilisation des technologies en ligne.</li> </ul>
<b>Contrôle de rapports et de comptes rendus</b>	Exécution du contrat et intérêt légitime de l'entreprise.	Assurer le fonctionnement de l'entreprise, contrôler le travail et le respect des procédures de travail, intervenir à temps en cas de manquement de la part du travailleur, ...
<b>Enregistrement du temps</b>	Obligation légale, exécution du contrat de travail, intérêt légitime de l'entreprise	Obligation légale, assurer le traitement de la paie et le fonctionnement de l'entreprise, contrôler la durée du travail, ...
<b>Image ou photographie</b>	Intérêt légitime de l'entreprise, moyennant le consentement de la personne concernée.	Développer l'entreprise sur le plan commercial, assurer une relation-client, ...
<b>Biens appartenant à l'entreprise</b>	Exécution du contrat de travail, intérêt légitime de l'entreprise.	Fournir du travail, protéger les biens de l'entreprise, intervenir à temps en cas de manquement de la part du travailleur.
<b>Santé</b>	Nécessaire pour remplir des obligations liées au droit du travail ou à la sécurité sociale	Traiter la paie, organiser le travail et assurer le bien-être des travailleurs.

Catégorie de données personnelles	Fondement juridique	Raison du traitement <sup>1</sup>
Titre de séjour et permis de travail	Obligation légale.	Obligation légale.

### 3.4. Source des données personnelles

Le responsable du traitement qui demande des données personnelles informera la personne concernée sur l'obligation ou non de cette dernière de lui communiquer ces données et sur les conséquences si elle ne le fait pas.

Catégorie de données personnelles	La personne concernée est-elle obligée de fournir les données personnelles ?	Que se passe-t-il si la personne ne fournit pas ces informations ?
Résultats aux examens	Oui	Nécessaire pour établir le permis relatif à la formation concernée
Condammations pénales	Oui	Rejet de la candidature, annulation de la procédure, lettre d'avertissement et/ou évaluation négative, réalisation d'une condition suspensive ou résolutoire, licenciement (éventuellement pour faute grave).
Évaluation ou constatation d'un manquement <i>Par exemple, la coopération dans une évaluation ou dans la détermination d'une lacune</i>	Oui	- Lettre d'avertissement et/ou évaluation négative ; - Licenciement (éventuellement pour faute grave).
Contrôle de rapports et de comptes rendus <i>Par exemple, les rapports et comptes rendus de travail</i>	Oui	- Lettre d'avertissement et/ou évaluation négative ; - Licenciement (éventuellement pour faute grave).
Enregistrement du temps	Oui	Pas de traitement du salaire, lettre d'avertissement et/ou évaluation négative, licenciement (éventuellement pour faute grave).
Image ou photographie	Non	Aucune image ou photo n'est publiée.
Biens appartenant à l'entreprise	Oui	Le bien de l'entreprise est repris, lettre d'avertissement et/ou évaluation négative, licenciement (éventuellement pour faute grave).
Santé <i>Par exemple, un certificat médical</i>	Oui	Pas de salaire garanti, lettre d'avertissement et/ou évaluation négative, licenciement (éventuellement pour faute grave).
Titre de séjour et permis de travail	Oui	Rejet de la candidature, annulation de la procédure, lettre d'avertissement et/ou évaluation négative, réalisation d'une condition suspensive ou résolutoire, licenciement (éventuellement pour faute grave).

Le responsable du traitement pourra également obtenir des données personnelles de la personne concernée en utilisant les sources suivantes, publiques ou non :

Catégorie de données personnelles	Source	Source publique ?
Résultats aux examens	UPTR	Oui
Condamnations pénales	Internet (entre autres, les médias sociaux) et tiers.	Oui
Évaluation ou constatation d'un manquement	Internet (entre autres, les médias sociaux), travailleurs et tiers.	Oui
Géolocalisation	Système de géolocalisation.	Non
Vidéosurveillance	Caméras de surveillance.	Non
Contrôle des e-mails et de l'utilisation d'internet	Système de contrôle des e-mails et de l'utilisation d'internet.	Non
Contrôle de rapports et de comptes rendus	Système de contrôle des rapports et des comptes rendus.	Non
Enregistrement du temps	Système d'enregistrement du temps, travailleurs et tiers.	Non
Image ou photographie	Internet (entre autres, les médias sociaux).	Oui
Biens appartenant à l'entreprise	Société de leasing, compagnie d'assurance, police, institutions fédérales ou régionales, entreprise de télécommunication, gestionnaire de parking.	Non
Santé	Internet (entre autres, les médias sociaux), compagnie assurant les accidents du travail, service externe pour la prévention et la protection au travail, conseiller en prévention externe, médecin du travail.	Oui
Titre de séjour et permis de travail	Internet (entre autres, les médias sociaux) et tiers.	Oui

### 3.5. Critères de conservation

Le responsable du traitement ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps raisonnablement nécessaire pour permettre l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Par exemple, le responsable du traitement conserve les données personnelles de la personne concernée aussi longtemps que nécessaire pour :

- le traitement du salaire ;
- l'exécution du contrat de travail ou pour le bon déroulement du processus de recrutement;
- supprimer les données après l'expiration des délais de conservation prévus par la loi ;
- supprimer les données après l'expiration des délais de prescription prévus par la loi ;
- remplir les obligations découlant d'un texte de loi, d'une autre réglementation ou d'une convention.

Cette durée est dans tous les cas, le délai de conservation est inférieur à 9 ans.

### 3.6. Critères d'élimination et destruction

Les différents documents administratifs produits par notre activité sont conservés dans une salle d'archives selon les délais légaux en vigueur, afin de pouvoir fournir les informations nécessaires en cas de contrôle.

Ensuite, ces documents administratifs sont amenés à la destruction chez un sous-traitant.

### 3.7. Catégories de destinataires

Les données personnelles peuvent être transmises aux préposés, collaborateurs, sous-traitants ou fournisseurs de Transports Constant Improvement qui offrent des garanties de sécurité des données adéquates, et qui collaborent avec Transports Constant Improvement dans le cadre de ses activités.

Le responsable du traitement peut transmettre les données personnelles aux destinataires suivants :

- Au secrétariat social pour les employeurs ;
- À des fournisseurs de services spécialisés en droit du travail, en sécurité sociale, en fiscalité et en immigration ;
- À des organismes publics tels que l'Office national de sécurité sociale ; l'Inspection des lois sociales ; le SPF emploi, travail et concertation sociale ; le SPF finances ; les réseaux secondaires de l'ONSS ; la CAPAC ; l'ONEM ;
- À des compagnies d'assurance spécialisée dans les accidents du travail et à d'autres compagnies d'assurance ;
- À la Délégation syndicale, au Comité pour la prévention et la protection au travail, au Conseil d'entreprise ;
- À des entreprises liées à Constant Improvement ;
- À l'ITLB
- À des sociétés de leasing ;
- Au service externe de prévention et de protection au travail ;
- À un médecin du travail ;
- À un huissier ;
- À la personne de confiance ;
- À la mutuelle ;
- À la caisse d'allocations familiales ;
- Aux fonds sociaux sectoriels ;
- Aux autorités judiciaires.

Dans tous les cas, les destinataires des données et ceux à qui ces données ont été divulguées respectent le contenu de la présente Politique de confidentialité. Constant Improvement et ses sous-traitants assure qu'ils traiteront ces données aux seules finalités prévues, de façon discrète et sécurisée. Dans l'hypothèse où les données seraient divulguées à des tiers, les personnes concernées en seront préalablement informées pour qu'elles expriment leur consentement à l'utilisation de ces données personnelles.

### 3.8. Délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données est **Guibert Boone**.

Ce délégué est joignable :

- par lettre ou rendez-vous fixé à l'avance à
  - Rue des trois piliers n°5, 7900 Leuze-en-Hainaut, Belgique
- par e-mail à l'adresse électronique suivante : **guibert.boone@fockedey.be**
- par téléphone au numéro suivant : **+32 (0)69 34 37 74**

La personne concernée peut le contacter pour obtenir davantage d'informations ou si elle souhaite faire valoir ses droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par le responsable du traitement.

## 4. AUTRES DROITS

A tout moment, les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en envoyant

un message par courrier électronique à l'adresse suivante : [guibert.boone@fockedey.be](mailto:guibert.boone@fockedey.be) ;

**ou**

une lettre par voie postale adressée, en joignant une copie de sa carte d'identité à l'adresse suivante :  
Rue des trois piliers n°5, 7900 Leuze-en-Hainaut

#### 4.1. *Droits d'accès à ses données personnelles traitées par Constant Improvement*

Conformément à l'article 15 du Règlement Européen, Constant Improvement garantit le droit d'accès aux personnes concernées à leurs données personnelles. Les personnes concernées ont le droit d'obtenir l'accès aux dites données à caractère personnel ainsi que les informations suivantes :

- Les finalités du traitement
- Les catégories de données à caractère personnel concernées
- Les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, en particulier les destinataires qui sont établis dans les pays tiers ou les organisations internationales
- La durée de conservation des données à caractère personnel envisagée lorsque cela est possible, ou dans le cas inverse, les critères utilisés pour déterminer cette durée

Les personnes concernées ont le droit de recevoir une copie des données personnelles qui sont traitées. Le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs peut être exigé pour toute copie supplémentaire demandée par la personne concernée.

Lorsque la personne concernée présente sa demande par voie électronique, les informations sont fournies sous forme électronique, à moins que la personne concernée ne demande que les informations ne lui soient fournies sous format papier.

La copie de ses données sera communiquée aux personnes concernées au plus tard dans le mois après la réception de la demande.

#### 4.2. *Droit de rectification*

Conformément à l'article 16 du Règlement, les données incorrectes, inexactes ou non-pertinentes peuvent être corrigées ou effacées à tout moment. Les personnes concernées peuvent formuler une demande de rectification auprès du DPO, Guibert Boone, en fournissant une déclaration complémentaire.

Conformément à l'article 19 du Règlement, et compte tenu du contexte Constant Improvement, le DPO ne peut pas notifier à chaque destinataire, ayant des données qui ont été communiquées, toute rectification de ses données personnelles car cela relèverait d'une communication impossible et des efforts disproportionnés. Le DPO fournira à la personne concernée des informations sur ces destinataires si celle-ci en fait la demande.

#### 4.3. *Droit à l'effacement*

Conformément à l'article 17 du Règlement, les personnes concernées ont le droit d'obtenir l'effacement de leurs données personnelles dans les meilleurs délais lorsque l'un des motifs suivants s'appliquent :

- Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière
- La personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement
- La personne concernée s'oppose au traitement et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement
- Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite
- Les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'Etat membre auquel le responsable du traitement est soumis

Dans ces situations, Constant Improvement est donc tenu d'effacer les données personnelles concernées.

#### 4.4. *Droit de limitation du traitement*

Les personnes concernées ont le droit d'obtenir la limitation du traitement dans les cas suivants :

- Lorsque l'exactitude des données à caractère personnel est contestée, de façon à permettre au DPO de vérifier l'exactitude de ces données
- Lorsque la personne concernée s'oppose à l'effacement de ses données à caractère personnel à la suite d'un traitement illicite.
- Lorsque les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires à des fins de traitements mais qu'elles sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.
- Lors de la limitation de traitement des données à caractère personnel, celles-ci ne peuvent être traités qu'avec le consentement de la personne concernée à l'exception de la conservation, la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, la protection des droits d'une autre personne ou pour des motifs d'intérêts public de l'Union ou d'un Etat membre.

Avant de lever la limitation du traitement, le DPO doit en informer la personne concernée qui l'avait obtenu.

#### 4.5. *Droit de portabilité des données*

Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel la concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible électroniquement. Les personnes concernées ont également le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement. Si cela est techniquement possible, la personne concernée a même le droit d'obtenir que les données à caractère personnel soient transmises directement de Constant Improvement à un autre responsable du traitement ;

#### 4.6. *Droit d'opposition et prise de décision individuelle automatisée*

Les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles par des décisions fondées exclusivement sur un traitement automatisé dont les conséquences l'affecteraient de l'une ou l'autre manière. Une intervention humaine est donc nécessaire, sauf dans les exceptions prévues par la loi ou une autre réglementation ;

**La personne concernée a aussi le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation.**

La personne concernée peut exercer ces droits en introduisant une demande ou en contactant Guibert Boone. La demande peut faire l'objet d'un e-mail, à envoyer à [guibert.boone@fockedey.be](mailto:guibert.boone@fockedey.be) Constant Improvement peut prendre les mesures nécessaires pour contrôler l'identité de la personne concernée qui introduit une telle demande.

La personne concernée peut également introduire une plainte concernant le traitement de ses données personnelles par Constant Improvement auprès de l'autorité de contrôle. En Belgique, il s'agit de la Commission de la protection de la vie privée. De plus amples informations peuvent être trouvées sur le site internet : [www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be) .

## 5. **Limitation de responsabilité du Responsable de traitement**

Constant Improvement peut être amené à travailler avec des sous-traitant. Pour ceux-ci, le respect de ceux-ci au regard de la Loi et du Règlement ne relève pas de la responsabilité de Constant Improvement.

Constant Improvement n'est pas responsable de la perte, de la corruption ou du vol de données personnelles causés notamment par des attaques informatiques.

## 6. **Droit applicable et juridiction compétente**

La présente Politique de confidentialité est exclusivement régie par le droit belge. Tout litige sera porté devant les

tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social de Constant Improvement.

## 7. Contact

Pour toute question ou réclamation relative à la présente Politique de confidentialité, les personnes concernées peuvent contacter le DPO via le+32 (0)69 34 37 74.

## ANNEXE - Formulaire de consentement

En intégrant Constant Improvement, les personnes concernées déclarent avoir pris connaissance et marqué son accord de façon libre, spécifique, éclairée et univoque au traitement des données à caractère personnel les concernant.

Les personnes concernées consentent à ce que le Responsable du Traitement, Mr Guibert Boone, traite et recueille, conformément aux modalités et principes compris dans la présente Politique de confidentialité, ses données à caractère personnel qu'il communique ou diffuse lors de l'exercice de son activité professionnelle pour Constant Improvement, pour les finalités indiquées ci-avant.

*Si vous êtes d'accord avec les phrases suivantes, veuillez y indiquer « oui, j'accepte » pour chacune d'entre elles.*

	Accord ?
Je, soussigné ..... déclare:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise Constant Improvement à traiter ses données à caractère personnel dans un cadre professionnel :</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir pris connaissance de la politique concrète de la protection des données personnelles y compris :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le responsable du traitement et son représentant</li> <li>○ Les catégories de données personnelles</li> <li>○ Les fondements juridiques et des raisons du traitement</li> <li>○ Les sources des données personnelles</li> <li>○ Le traitement automatisé</li> <li>○ Les critères de conservation</li> <li>○ Les critères d'élimination et destruction</li> <li>○ Les catégories de destinataires</li> <li>○ Le délégué à la protection des données</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir pris connaissances de ces autres droits :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le droit à l'accès à ses données personnelles traitées par Constant Improvement</li> <li>○ Le droit de rectification</li> <li>○ Le droit à l'effacement</li> <li>○ Le droit de limitation du traitement</li> <li>○ Le droit de portabilité des données</li> <li>○ Le droit d'opposition et prise de décision individuelle automatisée</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir pris connaissance de la limitation de responsabilité du Responsable de traitement</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir pris connaissance du droit applicable et de la juridiction compétente</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir pris connaissance d'un point de contact relatif à cette politique</li> </ul>	

Les personnes concernées ont le droit de retirer leur consentement à tout moment. Ce retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement préalablement donné.

Lieu et date de signature de la personne concernée :	Signature du représentant de Constant Improvement ayant recueilli le consentement de la personne concernée :
Signature pour accord de la personne concernée avec la mention lu et approuvé :	